



RÔLE TRIENNAL 1^{re} ANNÉE

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE CAMPBELL'S BAY

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par Sarah Bertrand, Directrice générale/secrétaire-trésorière de la Municipalité de Campbell's Bay :

QUE le rôle triennal de l'évaluation foncière de la municipalité de Campbell's Bay pour les années 2019, 2020 et 2021 a été déposé au bureau du soussigné au 59 rue Leslie, Campbell's Bay le 11 septembre 2018.

QUE toute personne peut consulter, durant les heures d'ouverture des bureaux de l'Hôtel de Ville, lesdits rôles;

QU'une demande révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 1^{er} mai 2019;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 226-2016, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 226-2016 sont disponibles au bureau de la M.R.C. Pontiac à l'adresse mentionnée plus bas ainsi qu'à l'hôtel de ville de la municipalité;

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la M.R.C. Pontiac, 602, Route 301 Nord, Campbell's Bay, Québec JOX 1KO à l'attention du Secrétaire de la M.R.C. Pontiac.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.



TRIENNIAL ROLL, 1st YEAR

PUBLIC NOTICE

DEPOSIT OF THE REAL ESTATE ASSESSMENT TRIENNIAL ROLL OF THE MUNICIPALITY OF CAMPBELL'S BAY

PUBLIC NOTICE is, hereby, given by Sarah Bertrand, Director General/Secretary-treasurer of the Municipality of Campbell's Bay:

THAT the real estate assessment roll of the Municipality of Campbell's Bay for the 2019, 2020 and 2021 period (triennial roll) has been deposited at my office on September 11, 2018.

THAT anyone may consult the roll at its convenience during the opening hours of the municipal office.

THAT a revision request as provided in Section 1 of Chapter X of the Act respecting municipal taxation must be filed before May 1st, 2019;

The revision request must be filed on the form made to this effect and accompanied by the amount of money prescribed by the by-law number 226-2016, otherwise, it will be assumed that the request was not deposited; the form and the by-law number 226-2016 are available at the MRC Pontiac, at the address mentioned below and at the municipal office :

The filing of the request is made when the form mentioned, duly completed, is handed or sent by registered mail to the M.R.C. of Pontiac, 602, Route 301 Nord, Campbell's Bay, Québec, JOX 1KO, to the care of the secretary of the M.R.C. Pontiac.

When the request is made by handing of the form duly completed, it is reputed to have been deposited on the day of its reception. When the request is sent by registered mail, the request is reputed to have been deposited on the day it was sent.

Donnée à Campbell's Bay (Québec), le 19^e jour du mois de septembre 2018

Sarah Bertrand
Directrice générale/Secrétaire-trésorière